Drapeau du Canada

Public Safety Canada
Sécurité publique Canada



***Campagne de sensibilisation au programme de rachat***

**Résumé**

**Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada**

Nom du fournisseur : Environics Research

Numéro du contrat : 0D160-232363

Valeur du contrat : 158 856,08 $ (TVH incluse)

Date d’attribution du contrat : 1er septembre 2022

Date de livraison : 31 mars 2023

Numéro d’enregistrement : POR 037-22

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l’adresse : [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

**This summary is also available in English.**

Mot-symbole « Canada »


**Campagne de sensibilisation au programme de rachat**

**Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada par Environics Research**

Nom du fournisseur : Environics Research

Mai 2023

**Permission de reproduire**

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l’autorisation écrite de Sécurité publique Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l’adresse : [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 2023

**No de catalogue :** PS4-300/2023F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48202-6

This report is also available in English under the title *Buyback Program Awareness Campaign*.

**No de catalogue :** PS4-300/2023E-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48201-9

# Résumé du rapport

**Contexte et objectifs**

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique présente l’engagement du gouvernement à prendre des mesures pour réduire la violence par arme à feu, notamment en interdisant les armes d’assaut et en mettant en œuvre un programme de rachat et d’amnistie. Le 1er mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l’interdiction de plus de 1 500 modèles d’armes d’assaut ainsi que de certains composants d’armes à feu nouvellement prohibées. Ces modèles représentent neuf catégories d’armes à feu et deux types identifiés par leurs caractéristiques. Pour faire avancer ce mandat, Sécurité publique Canada lancera une campagne de marketing nationale ciblant les propriétaires d’armes à feu afin de leur faire connaître et comprendre leurs responsabilités en matière de conformité à la loi liée à l’interdiction des armes d’assaut et au programme de rachat, et pour les encourager à participer à celui-ci.

Pour appuyer cette campagne et celles qui suivront, Sécurité publique Canada a entrepris une étude auprès des propriétaires d’armes à feu. Le projet de recherche comprenait une phase quantitative et une phase qualitative, chacune associée à des objectifs distincts :

* Une série de huit séances virtuelles de discussion en groupe visant à évaluer le succès de la campagne a été menée auprès de propriétaires d’armes à feu. Ces séances se sont penchées sur les réactions à des publicités numériques et à des publications sur les médias sociaux ayant pour but de faire connaître le programme de rachat et de préparer les propriétaires à y participer.
* Un sondage de suivi auprès de 2 000 propriétaires d’armes à feu du Canada a permis d’explorer l’évolution des connaissances, des perceptions et des opinions au sujet du programme de rachat par rapport au sondage mené auprès du même public au printemps 2022.

Le projet de recherche visait à atteindre deux principaux objectifs :

A. Une étude de suivi auprès de propriétaires d’armes à feu visant à segmenter la population et à orienter la campagne de sensibilisation du public pour que celle-ci réponde aux besoins du public cible, soit les propriétaires d’armes à feu, et à mesurer la façon dont les attitudes ont changé au fil du temps. Cette étude explorait également les attitudes à l’égard du programme de rachat auprès du sous-ensemble de propriétaires d’armes à feu qui pourraient y être admissibles.

B. Une étude qualitative sous forme de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu afin de mieux comprendre la façon dont ceux-ci perçoivent le programme de rachat, y compris leur intention d’y participer, ainsi que leurs réactions aux publicités numériques afin d’adapter l’orientation des concepts et des messages de la campagne.

**Méthodologie**

**Phase quantitative – sondage auprès des propriétaires d’armes à feu :** Un sondage en ligne de 15 minutes a été mené du 16 au 31 mars 2023 auprès de 2 000 propriétaires d’armes à feu partout au Canada. Il reposait sur un échantillon diversifié de répondants et répondantes possédant actuellement une arme à feu (répartis en fonction du sexe, de la région et du milieu de résidence urbain ou rural). REMARQUE : Puisque les répondants et répondantes au sondage en ligne ont été recrutés à partir d’un panel à participation volontaire, l’échantillon est non probabiliste et aucune marge d’erreur ne peut être calculée. De plus amples renseignements sur la méthodologie sont fournis à l’annexe A.

**Phase qualitative** **– séances de discussion en groupe pour l’évaluation du succès :** Huit séances virtuelles de discussion en groupe ont eu lieu en octobre 2022. Les séances se sont déroulées sur la plateforme Zoom et les groupes étaient entièrement composés de Canadiens et Canadiennes qui possèdent des armes à feu. Chaque groupe comptait de six à huit personnes, et les séances ont duré environ 90 minutes. Environics a procédé au recrutement en faisant appel à des méthodes propres au secteur afin d’assurer une participation suffisante aux séances dans toutes les régions. Les participants et participantes se sont vu offrir la somme de 100 $ en guise de remerciement.

Une ou deux séances ont été menées auprès de propriétaires d’armes à feu dans chacune des régions suivantes : en Ontario (les 11 et 13 octobre), en Colombie-Britannique (le 11 octobre), dans les provinces de l’Atlantique (le 12 octobre), au Manitoba et en Saskatchewan (le 12 octobre), en Alberta (le 13 octobre) et au Québec (deux séances le 15 octobre).

**Limites :** Une étude qualitative jette un regard sur la diversité des opinions présentes au sein d’une population, plutôt que sur la pondération de ces opinions, ce que mesurerait une étude quantitative. Les résultats d’une recherche de ce type doivent être considérés comme des indications, mais ils ne peuvent pas être extrapolés à l’ensemble de la population.

**Valeur du contrat**

La valeur de ce contrat s’élève à 158 856,08 $ (TVH incluse).

**Principales constatations**

**Phase quantitative**

**Possession d’armes à feu**

* Environ la moitié des propriétaires d’armes à feu canadiens possèdent actuellement une seule arme. Parmi ceux et celles qui déclarent avoir plus d’une arme, plus du quart disent en posséder deux.
* Six personnes sur dix possèdent une carabine, et environ la moitié des répondants et répondantes possèdent un fusil de chasse. Deux personnes sur dix possèdent un revolver, une arme de poing ou une arme d’épaule semi-automatique.
* La moitié des répondants et répondantes possèdent une arme à feu depuis plus de cinq ans. Moins d’une personne sur dix possède son arme depuis moins d’un an.
* La plupart des gens se sont procuré leurs armes en les achetant auprès d’un détaillant. Le tiers en a hérité d’un membre de la famille ou d’un ami. Deux personnes sur dix ont acheté leurs armes à feu d’un particulier.
* La plupart des répondants et répondantes utilisent leurs armes à feu moins d’une fois par mois, et 13 % ne les utilisent jamais. Le quart des gens sont des utilisateurs plus fréquents.
* Les trois quarts des propriétaires d’armes à feu détiennent actuellement un permis de possession et d’acquisition (PPA) valide et dont les renseignements sont à jour, et plus de la moitié avaient auparavant un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide.
* Les gens possèdent principalement des armes à feu pour le tir à la cible, la chasse sportive ou de subsistance, ou encore la protection et l’autodéfense.
* Pour obtenir de l’information ou connaître les actualités sur les armes à feu, les propriétaires se tournent principalement vers les sites Web gouvernementaux, suivis de leurs proches ou des points de vente d’armes.

**Perceptions de la réglementation**

* La grande majorité des propriétaires d’armes à feu estiment que les règlements à cet égard leur sont au moins assez familiers, dont la moitié pour qui ils sont très familiers.
* Trois personnes sur dix trouvent la réglementation trop stricte, tandis que près de deux personnes sur dix ne la trouvent pas assez stricte. Environ la moitié des gens jugent quant à eux la réglementation parfaitement équilibrée. Les pourcentages de répondants et répondantes qui trouvent la réglementation trop stricte ou qui ne la trouvent pas assez stricte ont tous deux augmenté au cours de la dernière année.
* La plupart des gens estiment que la possession de presque tous les types d’armes à feu devrait être légale dans la plupart des cas. Une majorité relative croit maintenant que les armes de poing semi-automatiques devraient être illégales dans tous les cas ou la plupart des cas.
* La moitié des répondants et répondantes ont beaucoup entendu parler de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut, tandis qu’un pourcentage plus faible de moins de quatre personnes sur dix ont beaucoup entendu parler du programme de rachat. Au moins le tiers des propriétaires d’armes à feu ont entendu parler au moins quelque peu de chacune des 11 initiatives présentées.
* De vastes majorités continuent d’appuyer les 11 mesures proposées pour contrer la violence liée aux armes à feu au Canada, bien que le niveau de soutien à l’égard de plusieurs des politiques ait diminué depuis 2022.

**Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu**

* La plupart des répondants et répondantes affirment être au moins assez préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale; le niveau de préoccupation à ce sujet a toutefois diminué au cours de la dernière année. Les gens sont plus susceptibles de croire que la violence par arme à feu menace la sécurité publique à l’extérieur de leur communauté locale.
* La plupart des répondants et répondantes croient que le plus haut taux de violence par arme à feu au Canada se retrouve dans les centres-villes. Seulement 10 % pensent que les petites municipalités et les régions rurales présentent les taux de violence les plus élevés.
* Les propriétaires d’armes à feu sont d’avis que la violence par arme à feu provient principalement des gangs, du crime organisé et des activités criminelles en général. Ils mentionnent aussi de plus en plus les problèmes de santé mentale et les accidents.
* Au cours de la dernière année, on observe un déclin marqué de l’opinion qu’ont les répondants et répondantes de la performance du gouvernement du Canada quant à la mise en place de mesures pour contrer la violence liée aux armes à feu. La moitié qualifie maintenant cette performance de bonne ou d’excellente.

**Attitudes à l’égard de la participation au programme de rachat**

* Six personnes sur dix comprennent au moins assez clairement quelles armes à feu sont admissibles à une indemnisation dans le cadre du programme de rachat. Le tiers des gens trouvent que cette information n’est pas claire.
* Le tiers des répondants et répondantes disent posséder probablement ou certainement une arme à feu nouvellement prohibée qui pourrait être admissible au programme de rachat. Ce pourcentage marque une baisse importante depuis 2022.
* Près de la moitié des personnes qui pourraient détenir une arme nouvellement prohibée n’en possèdent qu’une seule; deux personnes sur dix en possèdent deux.
* Moins de la moitié des propriétaires d’une arme prohibée participeraient maintenant volontiers à un programme de rachat, soit une baisse marquée au cours de la dernière année. Un autre tiers y participerait seulement s’il était obligatoire, tandis qu’une personne sur dix refuserait catégoriquement d’y participer.
* Les principales raisons de vouloir participer au programme de rachat sont l’indemnisation financière ainsi que le désir de respecter la loi et d’éviter des sanctions judiciaires.
* Le faible nombre de répondants et répondantes qui refuseraient de participer au programme de rachat justifient ce refus de diverses façons.

**Mise en œuvre du programme de rachat**

* Les deux éléments considérés comme les plus importants dans un programme de rachat, selon les propriétaires d’armes à feu prohibées, sont les paiements par dépôt direct et des options pratiques pour retourner les armes.
* La plupart des propriétaires d’armes à feu prohibées préféreraient que l’inscription à un programme de rachat se fasse entièrement en ligne, bien qu’une minorité croissante se dise plus à l’aise de le faire par téléphone.
* La grande majorité préférerait rendre les armes à feu prohibées en personne. Seulement deux personnes sur dix préféreraient quant à elles un processus virtuel.
* La plupart des gens préféreraient se défaire de leurs armes à feu nouvellement prohibées en les remettant en échange d’une indemnisation ou en les retournant au fabricant.
* Les personnes qui devraient rendre leurs armes à feu prohibées dans le cadre d’un programme de rachat préféreraient le faire dans un poste de police local ou un détachement local de la GRC.

**Profil des propriétaires d’armes à feu – valeurs**

* Les propriétaires d’armes à feu présentent des points de vue variés concernant une série d’énoncés visant à mesurer les valeurs fondamentales. Le niveau d’accord le plus élevé concerne l’importance de protéger les valeurs traditionnelles, mais la plupart des gens sont aussi d’avis que les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles à tous, et pensent que les changements climatiques constituent un problème important et que nous devrions en faire plus pour protéger l’environnement. Les deux tiers estiment que la possession d’une arme à feu est un privilège, et non un droit.

**Phase qualitative**

**Présentation de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut et du programme de rachat**

* La plupart des propriétaires d’armes à feu étaient au moins au courant de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut et du programme de rachat; ceux et celles qui utilisent rarement leurs armes étaient toutefois moins susceptibles de connaître ces changements à la réglementation.
* Plusieurs participants et participantes avaient aussi entendu parler des lois et restrictions les plus récentes concernant les armes de poing au Canada.

**Réaction aux concepts publicitaires**

* Les participants et participantes ont trouvé toutes les formes de publicités présentées (numériques, imprimées et pour médias sociaux) claires et faciles à comprendre. Ils n’ont éprouvé aucune difficulté à interpréter les messages véhiculés.
* Les propriétaires d’armes à feu ont trouvé que certaines expressions ou certains mots employés dans les publicités étaient choquants ou stigmatisants. Les formulations telles que « c’est pour bientôt » ou « le rachat approche » ont semblé menaçantes pour certaines personnes, qui ont souvent établi un lien avec la crainte sous-jacente que l’interdiction soit élargie pour englober d’autres types d’armes.
* Certaines personnes se sont opposées à l’idée de « se départir » d’armes, jugeant qu’il s’agissait d’un manque de respect envers les propriétaires d’armes à feu qui ont investi dans ces biens personnels et en ont pris soin. La notion de « participer » au programme a parfois été jugée agaçante, puisque le rachat n’est pas volontaire.
* Les participants et participantes ont fortement préféré les messages plus directs et factuels. Par exemple, ils ont eu tendance à préférer le titre « Vous possédez une arme à feu? Renseignez-vous ». Les autres messages ont souvent été interprétés comme étant critiques à l’endroit des propriétaires d’armes à feu.
* Le style clair des publicités dans tous les formats, avec les caractères noirs sur fond blanc, a été jugé visuellement efficace et permettait de reconnaître les messages comme provenant du gouvernement.
* Les gens avaient peu à dire au sujet de l’iconographie ou des images précises dans les publicités, et n’ont souvent pas reconnu les pièces d’arme utilisées comme effet visuel.
* Les participants et participantes ont formulé de nombreuses suggestions quant à ce qu’ils aimeraient voir ou s’attendraient à voir sur le site Web du programme de rachat. Sont revenues souvent les fonctions de recherche efficaces pour aider les propriétaires à vérifier si leurs armes sont admissibles au rachat, de l’information sur le montant de l’indemnisation, des instructions sur la façon de participer au programme et des renseignements sur les pénalités imposées à ceux qui ne respectent pas l’interdiction des armes à feu dites d’assaut.

**Opinions à l’égard du programme de rachat**

* La plupart des propriétaires d’armes à feu ayant pris part aux séances de discussion avaient une opinion défavorable de l’interdiction des armes d’assaut et se sont montrés sceptiques quant au programme de rachat. Malgré cette négativité généralisée, la plupart des gens ont indiqué qu’ils respecteraient l’interdiction si celle-ci les concernait, parce qu’ils ne voudraient pas compromettre leur droit de posséder et d’utiliser légalement d’autres armes à feu.
* La préférence entre le rachat ou la neutralisation des armes prohibées était largement personnelle. Les personnes qui utilisaient fréquemment leurs armes à feu avaient tendance à préférer l’idée du rachat si l’indemnisation pouvait les aider à acheter une nouvelle arme légale, tandis que celles dont les armes revêtaient davantage une valeur sentimentale étaient plus ouvertes à l’idée de les neutraliser.
* Même si la majorité des participants et participantes aux séances de discussion ne possédaient aucune arme visée par l’interdiction, plusieurs éprouvaient de la sympathie pour les propriétaires visés, trouvant qu’il était injuste de cibler des personnes s’étant à l’origine procuré leurs armes en toute légalité. L’interdiction et le programme de rachat ont souvent été perçus comme du gaspillage, puisque la politique n’a pas pour but de mettre fin à la contrebande et à la vente d’armes illégales. En général, les propriétaires d’armes à feu ne considéraient ni eux ni leurs pairs comme un facteur majeur des crimes commis avec des armes à feu au Canada; cette perception était liée à un jugement courant selon lequel le programme ne parviendrait pas, au bout du compte, à réduire la criminalité par armes à feu.
* Certaines personnes ont aussi dit craindre que l’interdiction ne soit élargie au fil du temps et qu’elle finisse par englober leurs armes à feu. Ces inquiétudes étaient plus répandues chez les passionnés qui utilisent souvent leurs armes à des fins récréatives et qui considèrent ces activités comme une part importante de leur mode de vie.
* Une autre critique souvent formulée était l’idée que les montants versés par le programme de rachat ne constitueraient pas une indemnisation juste pour les propriétaires ayant parfois dépensé de fortes sommes pour faire l’acquisition de leurs armes et les personnaliser.
* Dans chaque groupe, une minorité a exprimé un soutien modéré à l’égard de l’interdiction et du programme de rachat. Ces personnes jugeaient que les armes prohibées n’étaient pas nécessaires à une utilisation normale.

**Énoncé de neutralité politique et coordonnées**

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieur d’Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique sur les communications et l’image de marque et la Directive sur la gestion des communications. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de son chef.

Derek Leebosh

Vice-président, Affaires publiques

Environics Research Group

[derek.leebosh@environics.ca](mailto:derek.leebosh@environics.ca)

416 820-1963

**Fournisseur :** Environics Research Group

Numéro de contrat de SPAC : 0D160-232363/001/CY

Date du contrat initial : 1er septembre 2022

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l’adresse : [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca).